

## Contact presse

Nacéra Arnauld des Lions  
Tél. : 0240994844  
Port. : 0675250417

Nantes Métropole  
Direction de la communication  
44923 Nantes CEDEX 9

# Communiqué de presse

Nantes, le 13 avril 2012

## Enquête publique lignes Chronobus C5, C6 et C7: avis favorables de la commission d'enquête.

Nantes Métropole vient de recevoir de la part de la préfecture de Loire-Atlantique le rapport et les conclusions de la commission d'enquête comme suite aux enquêtes publiques des lignes Chronobus C5 (Gare Sud – Quai des Antilles), C6 (Hermeland – Chantrerie) et C7 (Souillarderie-Saint-Luce-Thouaré-sur-Loire) qui se sont déroulées du 30 janvier au 2 mars 2012.

### Les conclusions de la commission d'enquête portent un avis favorable pour chacune des trois lignes C5, C6 et C7.

Cette enquête a permis de recueillir les observations des citoyens, à Saint-Herblain, à Nantes, à Sainte-Luce-sur Loire et à Thouaré-sur-Loire, sur les aménagements nécessaires au passage des lignes C5, C6 et C7.

Toutes les personnes intéressées par le projet se sont exprimées (lors des dix-huit permanences des commissaires, au moyen des registres mis à disposition ou par courriers).

La commission d'enquête, après avoir examiné les observations, a émis dans ses conclusions trois avis favorables assortis d'une réserve pour la ligne C7 / Souillarderie – Thouaré et de recommandations sur les 3 lignes.

La réserve porte sur l'accès des communes de Sainte-Luce-sur-Loire et de Thouaré-sur-Loire par la rue René Coty et la rue de Nantes.

### L'analyse de Nantes Métropole et des communes rendue fin mai 2012.

Suite à cette analyse, Nantes Métropole rédigera la déclaration de projet à remettre à la Préfecture de Loire-Atlantique, fin mai, afin de confirmer sa volonté de réaliser ce projet.

*« Ce que je retiens en premier, c'est la confirmation d'une véritable attente de la part de nombreux habitants, d'où l'avis favorable de la Commission d'enquête. Pour autant, notre philosophie est de répondre au mieux aux demandes de ceux qui souhaitent des aménagements, tant que cela préserve l'efficacité du chronobus. C'est pourquoi, conjointement avec les communes, nous allons analyser avec soin la réserve et les recommandations »* **a déclaré Jean-François Retière, Vice-président aux Déplacements de Nantes Métropole.**

Le rapport de l'enquête publique et les conclusions de la commission d'enquête sur le passage des lignes Chronobus C5, C6 et C7 sont disponibles dans les mairies concernées et au siège de Nantes Métropole.



